

Compte-rendu du Conseil d'UFR des Sciences de Santé

Mercredi 19 février 2025

Présents : Florence BOUYER, Amandine CHIRADE, Florence DUVILLARD, Loan FUMEY, Marc GARRETA, Philippe GUERIT, Agnès JACQUIN-PIQUES, Éric LESNIEWSKA, Marc MAYNADIÉ, Alexandre MELOUX, Franck MENETRIER, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Angela STRATAN, Luc THOMAS, Catherine VERGELY.

Via teams : Vanessa COTTET, Hervé DEVILLIERS, Caroline HOUTMANN, Davy LAROCHE, Philippe FAGNONI, Alexia ROULAND, Françoise TENENBAUM, Christine TOURNAY, Maéva WENDREMAIRE, Narcisse ZWETYENGA.

Procuration : Yamina KROUK à Marc MAYNADIE

Excusés : Victorin AHOSSI, David ERIMUND, David GUILLER, Cyprien GUILLOT, Jean-Marie HEYDEL, Maxime SAMSON.

Absents : Mouncef ANLI MAHADI, Guillaume BELTRAMO, Justin BERNARD, Anaïs CARNET, Lucas CHOCARD, Véronique BERTAU-CHARVOLIN, Anne-Lucie BOULANGER, Capucine CRETINON, Valentin DERANGERE, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Marjolaine GEORGES, Marie-Pierre GUENFOUDI, Anaïs GOUTERON, Gauthier HUREAU, Manon FLAMAND, Leelou JALOCKA, Anaïs JURA, Gautier HUREAU, Didier HONNART, Céline LAURENT, Arthur MARCHAL, Laurine MARTEL, Katia MAZALOVIC, Julian MERAND, Thomas FUTAULLY, Marie-Catherine MORGANT, Thierry MOULIN, Thomas MOUILLOT, Andréa PESTANA, Romane PHILIPPOT, Lucie PORTERET, Maxence ROUILLAT, Claire TINEL, Eva ZETOUTOU.

Rappel de l'Ordre du jour

- I- **Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 23.01.2025**
- II- **Informations générales – Textes**
- III- **Finances**
- IV- **Scolarité :**
 - **Médecine :** Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 05.02.2025
Marc MAYNADIE
 - **Pharmacie :** Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 11.02.2025
Eric LIESNEWSKA et Mme Catherine VERGELY
- V- **Points divers :**
 - DIU Soins Palliatifs au Répertoire spécifique
Catherine ECHAROUX – Pôle formation UMDPCS
 - Participation des patients à la formation initiale des médecins
Marc MAYNADIE
- VI- **Questions des étudiants**
- VII- **Questions diverses**

M. le Professeur Marc Maynadié, Doyen de l'UFR de Santé, ouvre la séance à 17H05 en visioconférence en salle R01 de l'UFR de Santé. Il souhaite la bienvenue à tous les membres et remercie l'ensemble des participants en présentiel et à distance.

Le Doyen annonce la disparition du Professeur Gérard Rifle, survenu le samedi 1^{er} février 2025.

Professeur en Néphrologie, il avait dirigé le Service de Néphrologie du CHU de Dijon jusqu'en 2008, en tant que chef de service. C'était un des membres fondateurs du service de Néphrologie du CHU ainsi que de la transplantation rénale. Plus de 1800 patients ont depuis reçu une transplantation rénale au CHU de Dijon.

C'était un homme reconnu tant au niveau national et qu'international, puisqu'il a dirigé de nombreuses structures et associations tournées vers la transplantation rénale.

Il a été également promoteur de travaux cliniques et scientifiques de haut niveau, il a créé en particulier le DEA Transplantation d'organes et de tissus, devenu depuis le Master 2 « Interactions immunitaires et Ingénierie Cellulaire ». Ce programme a formé plusieurs générations de médecins et chercheurs spécialisés en transplantation et continue d'exister plus de 35 ans après sa création. Parmi ses anciens élèves figure notamment le Pr Didier Samuel, actuel Président-Directeur Général de l'Inserm, témoignant ainsi de l'excellence et de l'impact de cette formation.

Une minute de silence est observée en hommage au Professeur Rifle.

Le Doyen passe ensuite à l'ordre du jour de la séance.

I- Approbation du compte rendu du Conseil d'UFR du 23.01.2025

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres du conseil.

II- Informations générales – Textes

Le Doyen présente à l'ensemble des participants les différents textes qui sont parus depuis le dernier conseil UFR.

1/Arrêté du 18 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 09 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

NOR : MENS2434194A

Publié au Journal Officiel.

2/Arrêté du 24 janvier 2025 relatif au calendrier 2025 de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur.

NOR : MENS2501751A

Fixe les modalités de préinscription en quatre chapitres :

- CHAPITRE Ier : DISPOSITIONS RELATIVES À LA PHASE PRINCIPALE DE LA PROCÉDURE NATIONALE DE PRÉINSCRIPTION

La phase principale de la procédure nationale de préinscription est ouverte sur la plateforme Parcoursup jusqu'au 10/07/2025.

- CHAPITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À LA PHASE COMPLÉMENTAIRE DE LA PROCÉDURE NATIONALE DE PRÉINSCRIPTION
- CHAPITRE III : MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE PRÉVUE AU VIII DE L'ARTICLE L. 612-3 DU CODE DE L'ÉDUCATION
- CHAPITRE IV : DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES.

Publié au Journal Officiel.

3/Arrêté du 27 janvier 2025 relatif à la participation de patients dans les formations pratiques et théoriques des études de médecine.

NOR : MENS2502699A

Livret complémentaire explicatif en annexe.

Publié au Journal Officiel le 05/02/2025.

4/Code de la Santé publique – Section 1 :

Concerne l'exercice infirmier en pratique avancée.

Liste des articles modifiés ou les supprimés :

- Article R4301-1 modifiée par le décret 2025-55 du 20/01/2025
- Article R4301-2 Version en vigueur depuis le 27/10/2021
- Article R4301-3 Version en vigueur depuis le 27/10/2021 remplacée par le décret 2025-55 du 20/01/2025
- Article R4301-3-1 Version en vigueur depuis le 27/10/2021 remplacée par le décret 2025-55 du 20/01/2025
- Article R4301-4-1 Version en vigueur depuis le 27/10/2021 abrogée par le décret 2025-55 du 20/01/2025
- Article R4301-5 Version en vigueur depuis le 27/10/2021 abrogée par le décret 2025-55 du 20/01/2025
- Article R4301-6 Version en vigueur depuis le 27/10/2021 abrogée par le décret 2025-55 du 20/01/2025
- Article R4311-7 Version en vigueur depuis le 24/04/2022 modifié par le décret 2025-55 du 20/01/2025
- Article R4301-8-1 Version en vigueur depuis le 14/08/2019 modifié par le décret 2025-55 du 20/01/2025

Le détail des modifications est transmis en annexe.

5/Décret n°2025-55 du 20 janvier 2025 relatif aux conditions de l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée.

NOR : TSSH2415864D

Fixe les modificatifs des articles R.301-1, R. 4301-3-1, R. 4301-5, R.4301-8-1 .

Les articles R.4301-4 et R.4301-6 sont abrogés

Publié au Journal Officiel.

6/Décret no 2025-101 du 3 février 2025 relatif à la permanence des soins en établissement de santé

NOR : TSSH2430099D

- **Publics concernés** : établissements de santé et autres titulaires d'autorisations, professionnels de santé, agences régionales de santé, patients. Objet : le décret modifie les conditions de désignation des structures réalisant la mission de permanence des soins en établissement de santé.
- **Entrée en vigueur** : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.
- **Application** : le décret est pris pour l'application de l'article L. 6111-1-3 du code de la santé publique dans sa rédaction issue de l'article 17 de la loi no 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels.

7/Note du 12 février 2025 du MCESR / Département des formations de santé

Références :

- Arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.

Ce document a pour objet de préciser l'organisation de la procédure retenue pour ces différentes passerelles dans le cadre de l'accès au premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique Il est rappelé aux universités que chacune d'entre elle organise individuellement ses propres épreuves de recrutement pour un accès en 2ème ou 3ème année de 1er cycle de la ou des filière(s) dont elle dispose.

➤ **Sujet de réflexion pour les étudiants**

Le Pr Ortega-Deballon demande aux représentants étudiants de réfléchir sur le sujet suivant :

- A quel moment et à quel endroit la participation d'un patient partenaire serait-elle nécessaire dans le programme des études ?

Il explique que les patients ont certainement des messages à faire passer afin d'aider les médecins à comprendre la vie d'un patient avec une maladie chronique dans la vie de tous les jours.

On sait que les patients partenaires ont une place mais il reste à définir à quel moment et sous quelle forme.

Le Pr Vergely explique que ce sujet a été évoqué également récemment lors d'un comité pédagogique de Pharmacie.

Le Pr Maynadié précise qu'il faudra définir précisément dans quel cadre, sous quelle forme et avec qui.

Le danger est de tomber sur des gens qui exagèrent leur ressenti ou qui se prennent pour des experts.

La propre perception du patient n'est pas forcément celle la réalité clinique.

Le patient doit prendre suffisamment de recul pour avoir une vision générale et objective de la situation médicale.

Le Pr ORTEGA-DEBALLON demande s'il est possible de faire passer un Mail : pour faire remonter les noms des personnels qui utilisent où sont intéressés pour faire intervenir des patients partenaires.

Le Pr Maynadié donne son accord.

III- Finances

Points inscrits à l'ordre du jour pour vote du Conseil :

1. **Projet WET 2026** : Le WET est le congrès associatif le plus important dans les filières de santé qui rassemble chaque année entre 400 et 500 étudiants de toutes les filières MMOPK afin de représenter les Tutorats, à la fois TEES (Tutorats d'Entrée dans les Études de Santé) et TAS (Tutorat d'Années Supérieures). Il est soutenu et en partie organisé par les cinq associations nationales que sont l'ANEMF, l'ANESF, l'UNECD, l'ANEPF et la FNEK. De plus, le WET est un pilier de développement et de formations permettant aux tutorats de devenir plus performants et aboutis. Le WET s'inscrit alors comme un évènement majeur dans l'associatif des étudiant en santé de France. **Une aide est proposée sous la forme d'une mise à disposition à titre gracieux des locaux – amphithéâtres et couloirs – sous réserve de disponibilité. Les besoins éventuels de gardiennage et de nettoyage seront à la charge de l'association.**

Une discussion s'engage entre les membres du conseil sur le point numéro 1 :

- Le Pr Maynadié propose la gratuité des locaux. Il considère que le tutorat est un des outils de formation essentiel et il est important de les accompagner dans ce projet.
 - Mme Chirade alerte les membres de la commission sur la mise en disponibilité des salles à des évènements. Les étudiants de Pharmacie cette année doivent passer leurs examens à l'extérieur car le 09 mai 2025, l'UFR de Santé accueille un congrès d'étudiants.
 - Le Pr Maynadié confirme en effet que les examens des étudiants de l'UFR de Santé sont prioritaires sur les réservations des salles. La demande étant prévue pour octobre 2026, l'accord se fera uniquement après avoir reçu les dates des examens des étudiants notamment les dates des EN.
2. **Demande de sortie d'inventaire d'une centrifugeuse BECKMAN COULTER / numéro d'inventaire 15 017185** suivant la demande de madame FRAICHARD, responsable administrative et financière du CTM (courriel du 29/01/2025).
 3. **Demande de sortie d'inventaire d'un PC HP Compaq 6200 Pro / numéro d'inventaire 15 017209** suite à la demande de Madame BATAILLE – Plateforme ImaFlow (courriel du 13/02/2025).
 4. **Convention de formation et de reversement entre le CIDFF 21 et le DUM** dans le cadre de la **formation sage-femme** au sein du Département Universitaire de Maïeutique. Mesdames Laura LAUVERGEON et Élaura PEZARD sont sollicitées pour intervenir dans l'UE 13 optionnelle « le dépistage et la prise en charge des violences faites aux femme », à raison d'une intervention le 03/04/2025 soit 3h équivalent TD pour un coût $3 \times 61,17 \text{ €} = 183,51 \text{ €}$. **DÉPENSES : 183,51 €**
 5. **Tarifs des prestations académiques proposés par la plate-forme CRIGEN**

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

IV- Scolarité :

- **Médecine** : Validation du compte-rendu du Conseil pédagogique du 05.02.2025 (cf en annexe)

Le Pr Maynadié présente les différents points qui ont été évoqués lors du conseil pédagogique de Médecine.

I. UMDPCS :

La création de 2 Diplômes Universitaires (DU) et d'une Formation Courte (FC) ont été présentées et validées en comité :

- **DU Dépistage Néonatal**

Cette formation sera portée par le Pr HUET et le Dr David CHAILLANT, MCUPH en Biologie à Lyon.

Elle permettra de décerner un diplôme afin de pouvoir pratiquer le dépistage néonatal. Elle se déroulera en 84 heures dont 60 heures d'enseignement théorique, 16 heures de pratique en centre de Dépistage et 8 heures d'évaluation et sera composée de 4 modules et 1 module pratique. Son tarif sera de 1300€.

La capacité d'accueil de cette formation a été fixée à 20 apprenants.

Tous les professionnels concernés par le dépistage néonatal pourront la suivre : Sages-femmes, infirmier(es), infirmières puéricultrices, médecins, secrétaires médicales, techniciens de laboratoire, biologistes médicaux, généticiens et chercheurs dans le champ du dépistage néonatal.

- **FC sur les Violences Faites aux Enfants (VFE)**

Cette formation courte sera portée par le Pr Frédéric HUET – PU-PH, Chef de service Pédiatre, CHU DIJON et le Dr Mélanie LOISEAU – PHU, Médecin Légiste et Dr Sylvie BERNARDINI – Pédiatre.

Cette formation vise à apporter aux professionnels travaillant au contact d'enfants ou impliqués dans la protection de l'enfance, les outils nécessaires au repérage, au diagnostic et à la prise en charge de la maltraitance infligée aux enfants.

Elle débutera en septembre 2025 et permettra de former les professionnels à détecter les signes de maltraitance, à connaître le dispositif d'alerte en cas de détection.

Elle se déroulera en 37 heures en présentiel composée de 30 heures d'enseignement théorique et pratique et de 7 heures d'évaluation. L'ensemble des cours aura lieu en présentiel, en 5 modules.

Elle sera ouverte au public suivant :

- Santé :

- Docteurs en médecine
- Internes en médecine
- Sages-femmes
- Infirmières
- Puéricultrices

- Médico-social :

- Travailleurs sociaux
- Educateurs spécialisés

- Educateurs de jeunes enfants

- Personnel éducation nationale
- Personnel de la justice et des forces de l'ordre.
- Tout professionnel impliqué dans cette thématique.

Au commencement de cette formation, il y aura 25 étudiants + 5 internes.

Suite à une discussion lors du comité une décision a été prise, celle d'accorder à 5 internes inscrits la gratuité de la formation. Il faudra ensuite réfléchir comment la faire évoluer pour la proposer à tous les internes en formation courte gratuite. Les autres étudiants paieront 450€ de frais de formation.

- **DIU Pathologie Chirurgicale Rétino Vitréenne (PCRv)**

Le Pr Maynadié rappelle que c'était un Diplôme Inter Universitaire porté par les Ophtalmologues. Suite à un blocage administratif il avait quitté Dijon pour être porté à Bordeaux.

A ce jour, suite à la simplification du système de l'UMDPCS, ce DIU change de responsable, il sera réinscrit à l'UMDPCS de Dijon. Il sera portée par le Pr Creuzot-Garcher, chef du service d'Ophtalmologie et Pr Gabrielle, Ophtalmologiste.

Il sera partagé avec Nancy et Bordeaux

Cette formation avec 72 heures d'enseignement réparties comme suit :

- Enseignement théorique : 2 modules de 3 jours de cours soit 48 heures Localisation (Paris - Hôpital des XV-XX ou Fondation Rothschild)
- Stage pratique de 3 jours, soit 24 heures

Cette formation sera ouverte aux :

- Docteurs en médecine ophtalmologique
- Docteurs juniors du DES d'ophtalmologie
- Vétérinaires

II. Changement de coordonnateur DES Médecine légale et de pilote pour la FST expertises médicales Dr Mélanie LOISEAU à la place du Pr FRANCOIS-PURSELL

Le Dr Mélanie LOISEAU prendra la place du Pr FRANCOIS-PURSELL qui fera valoir ses droits à la retraite le 01/08/2025.

La mise en place sera effective le jour de son départ.

III. Questions diverses

- Les journées Portes ouvertes ont été évoquées suite au bilan très satisfaisant cette année.
- Mme Jacquin-Piques avait évoqué lors du comité pédagogique, le problème d'absentéisme des étudiants en particulier aux UE Optionnelles dont elle a la charge.
Pour régler ce problème, la décision a été prise de changer les règles pour l'année prochaine et d'appliquer la solution proposée par le Pr Ortega-Deballon :
 - Présence obligatoire aux UE optionnelles
 - Mise en place d'une note de présence
- M. Rouillat avait informé le comité de sa participation à des échanges avec le Conseil Départemental de l'Yonne et l'ARS. En classe de terminale, il existe déjà une option Santé sous forme de cours sur la biologie, la génétique etc...
Le comité est a donné son accord pour les inviter à des manifestations comme le forum des Métiers et la Journée Portes Ouverte. Il lui a proposé d'envoyer aux élèves les enregistrements des présentations faites lors de la JPO et d'organiser une session questions/réponses.

Le comité pédagogique de médecine a été validé à l'unanimité.

- **Pharmacie :** Validation du compte-rendu du Comité pédagogique du 11.02.2025 (cf en annexe)

Le Pr Liesnewska présente les différents points évoqués lors du comité pédagogique de Pharmacie.

I. INFORMATIONS GENERALES

- Concernant l'**ONDPS - FST - Année recherche**, il n'y a pas eu de changement des règles d'attribution pour chaque région.
- Le **Programme de l'internat** va être rénové pour une application à la rentrée 2026.
- Un projet de **modification de texte de l'arrêté Passerelle** est en cours.
Le Pr Lesniewska explique qu'il y aura des possibilités pour les étudiants qui ont des diplômes nationaux de licence avec les mentions : « Chimie », « Physique, chimie », « Sciences de la vie » et « Sciences pour la santé » et les licences professionnelles du « bachelor universitaire de technologie » (BUT) pour les spécialités de « génie biologique » et de « chimie », pourrait intégrer la passerelle.
La sortie des textes est attendue pour pouvoir appliquer ces modifications.
- Un Point sur l'évolution qui a été fait par les groupes de travail des **DES Pharmacie officinale et Pharmacie industrielle/Recherche**. Aucun texte n'est encore paru à ce jour, il devrait être prêt au Printemps prochain.

- **La Journée Portes ouvertes de l'UFR de Santé** s'est très bien passée, il y a eu beaucoup de parents et de jeunes lycéens.

Le Pr Maynadié renouvelle ses félicitations à l'ensemble des organisateurs, à la scolarité, aux enseignants, aux étudiants et tous ceux qui ont participé à la réussite de cette journée.

- **Un bilan sur les actions à venir de communication** a été fait :
 - Les lycées : il n'y pas eu encore de réponse.
 - Les salons : la prochaine participation aura lieu au salon « Explore les Métiers » qui se déroulera les 19 et 20/03/25 au Parc des Expositions à Dijon.

Le Pr Maynadié rappelle que cet événement est organisé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Pr Vergely explique que Mme Bas qui s'occupe de la communication a sollicité les étudiants pour trouver des idées car il faut animer les stands.

II. FONCTIONNEMENT SCOLARITÉ PHARMACIE

Un point a été fait sur le fonctionnement de la Scolarité de Pharmacie qui a été perturbée. La permanence qui a été mise en place a permis d'assurer son fonctionnement a permis de mettre tous les stages et les conventions de stage pour les 3eme année en place.

Le Pr Lesniewska remercie l'administration d'avoir mis en place une permanence, assurée par les personnels de la scolarité Médecine, Maïeutique, Odontologie sur la base du volontariat.

Cette mobilisation a permis de mettre en place des conventions de stage notamment pour les étudiants de 3^{ème} année ainsi que les PV des jurys en PH2, PH3 et PH4. Des jurys ont pu avoir lieu cette semaine et le 10/03.

III. DEMANDE DE TABLEAUX BLANCS POUR SALLES B2

Mr Bouyer a demandé l'installation de nouveaux tableaux blancs pour les salles situées dans le bâtiment B2 mais le Pr Lesniewska ne sait pas si cette demande peut aboutir.

Le Pr Maynadié explique que le B2 où se déroulent les ECOS, appartient au CHU de Dijon. Il est loué actuellement, avec un bail qui se poursuit pendant une dizaine d'années environ. Le CHU souhaite récupérer le bâtiment pour y installer des patients, la seule condition c'est qu'en échange de nouveaux locaux équivalents soient construits sur le terrain universitaire. Une réunion va avoir lieu en la DG et l'UBE pour discuter de cette question.

Il y aurait éventuellement la possibilité d'ajouter sur les plans prévus au-dessus des salles modulables deux niveaux supplémentaires. Mais la surface ne sera aussi grande que le bâtiment B2.

Le Pr Maynadié donne son accord à la demande de Mr Bouyer.

VI. EVOLUTION MAQUETTE MASTER INNOVATIVE DRUGS

Les projets et perspectives de la maquette Master Innovative Drugs avaient été présentés.

VII. QUESTIONS DES ETUDIANTS

Il y a eu des questions des étudiants concernant des demandes de formation aux nouvelles missions ; et des discussions sur un certain mal-être des étudiants vis-à-vis du rythme de stages avec 35h et des séminaires.

Pas de questions particulières.

Le compte-rendu pédagogique de pharmacie est validé à l'unanimité.

V- Points divers :

- **Réunion pour le recrutement IFMK Nevers**

Il souhaite ajouter ce point à l'ordre du jour pour informer les membres de la commission qu'il a été invité avec le Pr Jacquin-Piques par Mr Demonceau, Vice-Doyen à participer à une réunion à l'UBE avec l'IFMK de Nevers.

L'institut rencontre des difficultés pour remplir leur quota d'étudiants. Ils ont proposé de récupérer des étudiants en fin de 1^{ère} année en STAPS ou en Biologie. N'étant pas tenue par la réforme MMOP, ils ont cette possibilité.

Le Doyen du STAPS est ouvert sur cette solution et le Doyen de la Fac de Biologie doit étudier la question avec son conseil de faculté avant de prendre une décision. Ce système devrait être mis en place en 2026 car le délai de la rentrée 2025 sera trop court et le nombre de place a déjà été annoncé.

- Question du Pr PABLO-DEBALLO : *s'il faut afficher pour les étudiants de STAPS et de BIO un nombre fixe de places, on va enlever des places aux PASS LAS*
- o Réponse du Pr Jacquin-Piques : *pour le recrutement de l'IFMK de Nevers, il n'y aura que des places en PASS avec la moitié des places venant de PASS et l'autre moitié venant des STAPS et BIO.*
- Question de Mme CHIRADE : *les étudiants viendraient de L1 ?*
- o Réponse du Pr Jacquin-Piques : *oui qui auraient validé la L1.*

- **DIU Soins Palliatifs au Répertoire spécifique (cf annexe)**

Le Pr Maynadié informe le conseil d'une co-certification d'un DIU intitulé « Soins palliatifs », il sera inscrit dans un répertoire national spécifique pour permettre son accessibilité aux professionnels en formation continue.

- **Participation des patients à la formation initiale des médecins (cf annexe)**

Un groupe de travail a travaillé sur ce sujet à la DGOS, en lien avec la DGSI et présente 23 propositions : (pages 9,10 et 11 du livret).



Recommandations

N°	RECOMMANDATION
AFFIRMATION DE L'APPROCHE PARTENARIALE AVEC LES PATIENTS DANS LA FORMATION	
1	Concevoir, réaliser et publier des études participatives (incluant notamment des patients partenaires dans la formation) pour évaluer les effets des programmes d'enseignement mis en place dans une approche partenariale avec les patients.
2	Identifier les patients participant à la formation des professionnels de santé comme des « patients partenaires dans la formation ». Est défini comme patient la personne malade, en situation aiguë ou chronique, les personnes en situation de handicap, et par extension les proches, les aidants et l'ensemble des usagers du système de santé, y compris en l'absence de pathologie active.
3	Utiliser le terme de « patient simulé standardisé » pour les personnes participant comme un acteur d'une situation suivant un script prédéfini, et favoriser la participation de personnes autre que des patients.
4	Dans le cadre des simulations de situations suivant un script prédéfini, intégrer la participation de patients partenaires aux étapes de co-construction et d'évaluation des étudiants.
5	Inclure la participation de patients partenaires dans la formation des étudiants en médecine de manière précoce, dès le premier cycle, et tout au long du cursus.
6	Inscrire dans les arrêtés portant sur l'organisation de la formation des premier, deuxième et troisième cycles des études médicales la participation des patients au sein des modalités pédagogiques à disposition des unités de formation et de recherche (UFR).
7	Inscrire dans les arrêtés définissant les référentiels de formation des premier, deuxième et troisième cycles des études médicales l'obligation d'enseignements incluant la participation de patients, avec une mise en place progressive selon le cycle d'études. Favoriser une participation avec un niveau d'engagement significatif.
8	Inclure la participation des patients partenaires au sein des enseignements dispensés en UFR de médecine dans les critères d'évaluation périodique des universités réalisée par le Haut Conseil de l'évaluation et de la recherche de l'enseignement supérieur (HCERES).
9	Privilégier la co-construction et co-animation de cours en binôme enseignant-patient partenaire.



N°	RECOMMANDATION
IDENTIFICATION/RECRUTEMENT DES PATIENTS PARTENAIRES	
10	Identifier les patients partenaires dans la formation en fonction du niveau d'engagement et des objectifs attendus, à partir de critères souples, définis conjointement par les professionnels enseignants, les patients partenaires impliqués dans l'organisation de la formation et les responsables de la structure dédiée au partenariat patient au sein de l'UFR.
11	Favoriser le recrutement de patients aux profils diversifiés, adhérents ou non d'une association, et ayant une formation adaptée au projet pédagogique. Une formation diplômante peut être requise en fonction de l'engagement attendu.
12	Formaliser entre le patient partenaire dans la formation et le reste de l'équipe pédagogique les missions attendues au regard du projet pédagogique.
13	Encadrer la participation des patients partenaires dans la formation par la signature lors du recrutement d'une charte rappelant les grands principes éthiques et déontologiques, incluant la déclaration des liens d'intérêts (notamment avec les industriels commercialisant des produits de santé) selon les modalités applicables aux enseignants en vigueur au sein de l'UFR.
ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS PARTENAIRES	
14	Accompagner les patients partenaires dans la formation dans leur prise de fonction par une préparation/formation initiale commune avec le reste de l'équipe pédagogique, graduée selon le niveau d'engagement attendu.
15	Accompagner les patients partenaires dans la formation tout au long de leur exercice via une formation continue, un compagnonnage, et des temps d'échanges dédiés à l'analyse des pratiques et l'amélioration des enseignements.
CADRE D'EMPLOI ET REMUNERATION	
16	Permettre aux patients partenaires dans la formation, quelle que soit le cadre d'emploi, l'accès aux mêmes services que les professionnels enseignant au sein de l'UFR (accès à la documentation et aux ressources bibliographiques, reprographie, restauration, badge d'accès à la bibliothèque et espace réservé aux enseignants, etc.).
17	Adapter le cadre d'emploi du patient partenaire à sa situation individuelle et favoriser, sauf souhait contraire du patient, les modalités d'emploi permettant une rémunération.



N°	RECOMMANDATION
18	Etudier la possibilité de limiter l'impact fiscal et social de la rémunération des patients partenaires dans la formation, en lien avec les administrations compétentes.
STRUCTURATION DU PARTENARIAT PATIENT DANS LA FORMATION	
19	Mettre en place, au sein des UFR, des structures (par exemple, département) dédiées au déploiement du partenariat patient dans la formation.
20	Constituer, au sein des structures dédiées au partenariat patient, une instance associant a minima des professionnels de santé enseignants et des patients partenaires, pour définir les conditions d'identification et de recrutement des patients partenaires et élaborer des propositions de développement de l'approche partenariale dans la formation.
21	Instituer dans les structures dédiées au partenariat patient, une co-direction par un enseignant-chercheur titulaire et un patient partenaire.
22	Inciter les ARS à soutenir le développement par les universités de formations incluant la participation de patients et la création de centres de ressources dédiées au partenariat patient, dans le cadre de leurs actions pour la démocratie sanitaire.
23	Favoriser la participation des UFR aux appels à projets du Fonds national pour la démocratie sanitaire (FNDS), notamment en relayant auprès de celles-ci la diffusion de ces appels à projets, afin de financer tout ou partie de programmes de formations avec des patients partenaires, en particulier pour l'amorçage de nouveaux projets.

VI- Questions des étudiants

Néant

VII- Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18h15.

ANNEXES